

MÉMOIRE
DE LA
TRADUCTION
À L'IMEC

SUSAN PICKFORD

Créé à l'initiative de chercheurs et de professionnels de l'édition, l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine (IMEC) rassemble des fonds d'archives consacrés aux principales maisons d'édition et aux différents acteurs de la vie du livre : éditeurs, écrivains, libraires, imprimeurs, agents littéraires, journalistes. Installé depuis 2004 dans l'abbaye d'Ardenne, à la sortie de Caen, l'IMEC offre des ressources d'une richesse incomparable à qui s'intéresse à l'histoire de notre métier. En effet, étant donné la fameuse « invisibilité du traducteur », il faut parfois passer par des chemins détournés pour reconstituer l'expérience de la traduction qu'avaient nos aïeux. C'est ainsi qu'en l'absence d'un fonds spécifique consacré aux traducteurs, les archives des grands éditeurs fournissent des renseignements précieux sur l'histoire sociale de la traduction : les contrats, courriers et autres livres de comptes consignés aux archives permettent de lire en filigrane les conditions de travail proposées aux traducteurs.

C'est en tant que responsable d'un chapitre sur le statut des traducteurs pour le volume consacré au XIX^e siècle de *l'Histoire de la traduction en langue française* (à paraître aux éditions Verdier en 2012) que j'ai réservé un séjour de quelques jours à l'abbaye en août dernier afin d'approfondir les conditions de travail de nos illustres précurseurs. Tout d'abord, quelques mots sur le site. L'abbaye, fondée au XII^e siècle, abrite des résistants lors de la Deuxième Guerre mondiale avant d'être occupée par une division allemande. Elle sera largement détruite lors de la bataille de Caen ; son classement en 1945 permet aux propriétaires de lancer des travaux de reconstruction en harmonie avec le caractère serein et bucolique du site, à l'écart du centre-ville. Après-guerre, naît l'idée d'en faire un centre culturel. C'est à l'heure de la décentralisation qu'est décidée l'installation des archives de l'IMEC, dont les locaux parisiens devenaient trop exigus. Les architectes chargés d'adapter le site ont transformé l'abbatiale en une

bibliothèque lumineuse, toute en bois blond et pierre dorée ; les chercheurs séjournent en chambre individuelle dans l'ancien farinier. Le site propose également des expositions et colloques dans la grange aux dîmes. Les conditions de travail sont idéales : après un petit déjeuner somptueux dans le réfectoire, où déjà la conversation s'engage sur la qualité des mets – le chef de cuisine se targue de n'utiliser que des produits locaux –, c'est parti pour une pleine journée de travail à la bibliothèque. Le séjour étant obligatoirement préparé en amont par une consultation des inventaires à Paris, les archivistes sont d'une efficacité redoutable. Trois jours plus tard, je repars avec de copieuses notes qui alimenteront mon travail de manière très utile.

En consultant les fonds Hachette, Larousse, Flammarion et Hetzel pour le XIX^e siècle, on trouve en effet bon nombre de contrats de traduction. Ces contrats, commençant en 1825, révèlent la grande diversité des conditions proposées selon la langue et le prestige du traducteur (c'est toujours la même histoire...). C'est au début du XIX^e siècle, avec l'émergence d'un véritable marché international de l'écrit, que la traduction passe d'un modèle artisanal à une échelle quasi-industrielle. Avant la mise en place de la législation sur le droit d'auteur dans la deuxième moitié du siècle, c'était celui qui lançait le plus rapidement sa traduction qui raflait la mise. L'enjeu est considérable, sachant qu'un roman à succès tel que *La Case de l'oncle Tom* pouvait connaître jusqu'à 11 traductions en une année (1852). Si quelques traducteurs et ayants droit tirent leur épingle du jeu – la veuve de Benjamin Laroche cède les droits des *Œuvres* de Byron pour 6000 francs en 1858 –, les archives révèlent surtout l'existence d'un véritable prolétariat de la traduction. Pour certains, les conditions de travail rappellent le portrait du traducteur par le comte Edouard de la Grange, publié dans le *Paris ou le Livre des Cent-et-Un* (Ladvozat, 1831-1834) :

Courbé sur la pensée d'autrui, et semblable à une presse mécanique, le traducteur est forcé de reproduire, dans un temps donné et dans un français trop souvent barbare, les inspirations des auteurs exotiques ; labeur ingrat d'ouvriers faméliques, sorte de grosse littéraire transcrite à tant le rôle ; et les hommes qui vivent de cet ignoble métier, on les compte par milliers dans la capitale du monde civilisé ; essaim bourdonnant, troupe sans nom comme sans gloire, depuis celui qui traduit à la ligne sous l'échoppe de l'écrivain public, jusqu'à celui qui travaille à la feuille dans son galetas solitaire.

Petit survol de quelques tendances qui émergent des archives, où l'on verra que le ^{xxi} siècle n'a rien inventé en matière de pratiques douteuses... Le phénomène le plus intéressant est le recours fréquent à la sous-traitance. Prenons Auguste-Jean-Baptiste Defauconpret, à qui la *Statistique littéraire de la production littéraire en France depuis 15 ans* (1847) attribue plus de 800 volumes. On chuchotait à l'époque qu'il était à la tête d'une véritable usine de traduction à Londres, sous-traitant une bonne partie de sa production ; en effet, vu sa productivité (47 volumes en 1828 !) il semble effectivement impossible qu'il ait été seul responsable de ses traductions. Comme le note le *Mercure de France au ^{xix} siècle* (1829), lorsque Albert de Montémont signe un roman de Walter Scott, « [ce n'est pas] lui qui est l'auteur de la traduction en question. Il a seulement fait comme tant d'autres hommes distingués, il a prêté son nom au libraire ». C'est en effet une pratique courante, bien que peu avouée, que de faire faire un premier jet de traduction par un nègre. C'est ainsi qu'opèrent Isabelle de Montolieu pour traduire Jane Austen, Philarète Chasles pour Jean Paul, Judith Gautier pour la poésie chinoise, et, si on en croit un article publié en 1886, Gérard de Nerval pour *Faust*¹. De même, le travail est fractionné pour réduire les délais. Stendhal note dans une lettre du 12 février 1823 que « [v]ous ne pouvez vous faire une idée des traductions françaises des romans de Walter Scott ; on emploie quatre traducteurs pour chaque volume ; trois au moins ne savent pas l'anglais, le libraire donne dix sous à un prétendu littérateur qui corrige le style ». Pour devancer la concurrence, on allait jusqu'à traduire sur les épreuves de l'édition originale comme pour *Voyage et découvertes* du capitaine Tuckey, traduit sous le nom de Defauconpret en 1818 : « Le traducteur étant à Londres, et traduisant à mesure que l'ouvrage anglais s'imprime, nous serons à même de faire jouir le public français de cet intéressant ouvrage très peu de jours après sa parution en Angleterre. »

Mais tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, loin s'en faut. Hier comme aujourd'hui, les conditions de travail varient en fonction de plusieurs facteurs : la langue, le prestige du projet, la notoriété du traducteur. À noter que le niveau de rémunération ne reflète pas nécessairement la compétence du traducteur : le « prince des critiques » Jules Janin, au cœur du réseau littéraire parisien,

¹ En effet, selon l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 25 janvier 1886, « la traduction du Faust a été préparée pour Gérard de Nerval par un nommé Charles Boverat, mort récemment, chef de bureau en retraite du ministère de la Guerre ».

touche plusieurs milliers de francs pour une traduction du latin. Son travail nécessite une importante révision : son correcteur, un certain M. Sommer, touchera quatre cents francs. À l'autre bout de l'échelle nous trouvons une Jeanne Bignon, humble traductrice de littérature enfantine, habitant Autun. Jeanne touche 200 francs en 1880 pour sa traduction d'un roman de l'illustre inconnue Stella Austin – et encore, elle doit payer les droits de traduction de sa poche et accepter que MM. J. Hetzel et Cie se réservent « la faculté de faire à ce petit ouvrage les modifications qui leur paraîtraient pouvoir être nécessaires à son succès ». Les contrats sont à géométrie variable : favorables pour les auteurs connus, parisiens, traduisant des langues dénotant un fort capital scolaire, relativement peu favorables en ce qui concerne les traducteurs (souvent provinciaux) traduisant la littérature de grande diffusion des principales langues européennes – qui sont souvent des traductrices (à une époque où les possibilités pour les femmes de gagner leur vie sont limitées).

Voici en quelques mots les grandes lignes de mes recherches. Le sujet est vaste, passionnant et peu exploré : il reste beaucoup de terrain à défricher. Munie d'un netbook et d'un aller-retour Paris-Caen, me voilà prête pour repartir à l'aventure cet été.

IMEC

L'abbaye d'Ardenne

14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe

Tél. : 02 31 29 37 37

email : contact-ardenne@imec-archives.com

<http://www.imec-archives.com/>